

ENVIRONNEMENT

UN AIR PUR POUR L'EUROPE

La Commission européenne souhaite réviser sa stratégie sur la pollution atmosphérique. Elle publie un « paquet » de mesures législatives dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'air. L'agriculture est ainsi identifiée comme l'un des secteurs devant contribuer fortement à rendre « l'Air plus pur » en Europe.



© Malivan - Fotolia.com

La pollution est un sujet préoccupant comme l'indiquent les résultats de l'Eurobaromètre sur l'attitude des Européens par rapport à la qualité de l'air. Selon ces résultats, une majorité d'Européens (56 %) considèrent que la qualité de l'air s'est détériorée ces dix dernières années. Ce chiffre atteint 81% en Italie, et 70 à 75% en France, en Grèce, en Hongrie, en Espagne ou en Roumanie.

DES POLITIQUES AMBITIEUSES ...

Seulement 25 % des Européens sont aux faits des normes européennes et de qualité de l'air et d'émission, toutefois plus de la moitié d'entre eux considèrent que ces réglementations devraient être renforcées. La Commission européenne

souhaite ainsi la mise en place de politiques ambitieuses au niveau des Etats membres dont elle assurerait la bonne coordination et la bonne mise en œuvre, par le biais d'un cadre réglementaire au niveau communautaire. Elle a ainsi publié : une communication ; deux propositions de directives (une modification de la directive fixant les Plafonds d'émissions nationaux (PEN) et une nouvelle directive limitant les émissions de certains polluants provenant des installations de combustion de taille moyenne (puissance thermique entre 1 MW et 50 MW). Elle a, de plus, rédigé une proposition de résolution du Conseil pour ratifier l'amendement au protocole de 1999 (Göteborg) sur la pollution atmosphérique.

... EN CIBLANT LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

L'analyse d'impact réalisée par la Commission note que l'agriculture est responsable à hauteur de 90 % des émissions d'ammoniac et de l'eutrophisation en Europe.

La Commission considère que peu d'actions politiques ont été, jusqu'à aujourd'hui, menées pour réduire les émissions d'ammoniac, les dispositions de la directive PEN étant trop faibles et les soutiens peu nombreux au travers des mesures de la PAC. ●

L'engagement de la commission européenne



Janez Potocnik, Commissaire européen à l'Environnement

« La qualité de l'air est l'une des principales préoccupations de nombreux citoyens. Des enquêtes relèvent qu'une large majorité d'Européens a parfaitement conscience de l'impact de la qualité de l'air sur la santé et réclame des autorités publiques qu'elles agissent aux niveaux européen, national et local, même en période d'austérité et de crise. Je suis prêt à répondre à ces préoccupations au travers de la révision de la politique de la qualité de l'air par la Commission. »

75%

des Français considèrent que la qualité de l'air s'est détériorée

Les investissements et les réductions déjà réalisés par le secteur agricole



© Mareaux M.C., CA 64

Pour les représentants du secteur agricole français et européen, la stratégie européenne de lutte contre la pollution atmosphérique devrait reconnaître les efforts déjà consentis par les agriculteurs. Les pratiques agricoles ont évolué (la couverture des sols en interculture, les systèmes de culture intégrés). Elles ont permis de réaliser des progrès, tels que la réduction de l'utilisation d'engrais azoté, une meilleure gestion des

effluents d'élevage, la réduction de la consommation de carburant permettant de réduire de façon significative les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques. Ainsi entre 1990 et 2011 les émissions d'ammoniac ont diminué de 20 % en Allemagne, de 30 % au Danemark et de 58 % en Estonie (rapport sur le statut de la Directive PEN de 2012).

L'Union européenne devrait aussi, selon le secteur agricole, assurer une meilleure cohérence de ses politiques relatives à la pollution atmosphérique, relatives au changement climatique et à la gestion de l'eau. Une stratification des réglementations pourraient être dommageables pour les actions encourageantes qui sont menées au sein du secteur (meilleure gestion de l'alimentation animale, du fumier...).

La France : mauvais élève européen

En France, les seuils de protection de la santé humaine, fixés par la réglementation européenne sont dépassés **pour 5 des 8 familles de polluants réglementés, contre en moyenne 3** pour les autres Etats membres. La France se classe **au 15^{ème} rang** des états membres. Le Danemark, la Belgique et les Pays-Bas sont les pays les plus actifs dans la lutte contre la pollution atmosphérique notamment par le biais de mesures mises en œuvre au niveau de l'agriculture.

Source : rapport du Commissariat général au développement durable sur la « qualité de l'air en 2011 dans les 27 pays d'Europe »

OBJECTIFS EUROPÉENS

L'Union européenne prévoit à l'horizon 2030 un niveau élevé de réduction des émissions des principaux polluants que sont les PM, CH₄ ou les NH₃ avec une réduction des plafonds dans chacun des Etats membres de l'UE. (Pour la France (par rapport à 2005) : réduction de - 25 % des plafonds en CH₄, - 70 % en NO_x, - 78 % en SO₂, - 29 % en NH₃). La réalisation de ces objectifs devra se faire sur la base de mesures réglementaires

contraignantes ou non. L'Union européenne, souhaite qu'à l'horizon 2030 des mesures puissent être prises pour la réduction des émissions de l'agriculture. Ces efforts de réduction devraient ainsi améliorer d'un tiers les progrès réalisés en termes de santé et réduire de moitié l'eutrophisation (- 35 % de surface eutrophiée).

LE PAQUET « UN AIR PUR POUR L'EUROPE » :

→ D'ici à 2030, les Etats membres devront se conformer aux engagements

de réduction des émissions fixées pour 2020 (sur la base du protocole de Göteborg) avec des objectifs intermédiaires en 2025.

→ Les Etats membres devront adopter et mettre en œuvre un programme national de contrôle de pollution de l'air, de façon à respecter les objectifs de réduction des émissions et ce programme devrait inclure des mesures applicables au secteur agricole pour réduire les émissions de PM(2.5) et d'ammoniac. Ainsi, en ce qui concerne les émissions d'ammoniac, les Etats membres devront établir un guide national de bonnes pratiques couvrant : la gestion de l'azote, des stratégies d'alimentation du bétail, la transformation du lisier faible en émission et des systèmes de compostage... Ce programme national devra être mis à jour tous les deux ans.

→ Les Etats membres devront aussi soumettre les installations de combustion moyenne émettrices de dioxyde de soufre, d'oxyde d'azote et de particules à la nouvelle directive européenne.

Les Etats membres devront adopter et mettre en œuvre un programme national de contrôle de pollution de l'air, de façon à respecter les objectifs de réduction des émissions



© Yuan Kmit, Fotolia.com